

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 04 2024 A 19 HEURES

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 04 2024 à dix-neuf heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune d'ALLOGNY, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno SIRAVO, Maire.

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Date de convocation : 04/04/2024

Affichage convocation : 04/04/2024

Présents : : M. Bruno SIRAVO Maire, Mme Sylvia FAUCARD 2eme adjointe, M. Philippe GESLAIN , 1er adjoint, Mme Lise NOMBRET, M. Didier AUBRY, Mme Geneviève LITHARD, M. Christian BOCQUET, Mme Clémence RIZZI, M. Alain LEULIET, Mme Audrey CORMIER, M. Matthieu GERMOND, M. Gérard OSTRONZEC.

Absents excusés : Absents excusés : Mme Sylvie LEFESTE (procuration donnée à M. Bruno SIRAVO), Mme Lise TRAVERSE (procuration donnée à Mme Clémence RIZZI), M. Marc BORITCH (procuration donnée à M. Gérard OSTRONZEC)

Absents : Aucun

M. Aubry Didier est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal du 06 février 2024 ouverte à 19H03.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE POLYVALENTE « ESPACE HEURE BLEUE »
ROUTE DE NEUVY
DU 11 AVRIL 2024 A 19 HEURES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
- SAFER DU CENTRE : Informations sur les ventes
- BUDGET COMMUNAL :
Vote du compte de gestion 2023
- Election du président pour le vote du compte administratif
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- Vote des subventions aux associations
- Vote du Budget prévisionnel 2024

DE-0021-2024 : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Séance ordinaire du 11/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Secrétaire de séance : Didier AUBRY

Le 11/04/2024, le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente Espace Heure Bleu route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 04/04/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 04/04/2024.

Bruno SIRAVO, Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion des comptes pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, autorise le Maire à signer le compte de gestion 2023 du budget communal.

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 18/04/2024

DE-0022-2024 : BUDGET COMMUNAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Séance ordinaire du 11/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Secrétaire de séance : Didier AUBRY

Le 11/04/2024, le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente Espace Heure Bleu route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 04/04/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 04/04/2024.

Monsieur Christian BOCQUET, Conseiller Délégué, a été nommé Président pour le vote du compte administratif 2023 du budget de la commune. Le Maire, Monsieur Bruno SIRAVO, étant sorti et n'ayant pas participé au vote, ainsi que Madame Sylvie LEFESTE, Conseillère Municipal ayant donné procuration au Maire.

Les membres du conseil municipal examinent le compte administratif 2023 du budget communal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	- 916 190.43 €
	Recettes :	+ 986 600.66 €
	Excédent de clôture :	+ 70 410.23 €
	Excédent antérieur :	+ 608 557.98 €
	Excédent au 31/12/2023	+ 678 968.21 €
Section d'Investissement	Dépenses :	- 164 523.85 €
	Recettes :	+ 240 959.44 €
	Excédent de clôture :	+ 76 435.59 €
	Déficit antérieur :	- 114 242.40 €
	Déficit au 31/12/2023	- 37 806.84 €
Reste à Réaliser	Dépenses :	- 8170.00 €
	Recettes :	0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget communal tel qu'il a été présenté.

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 18/04/2024

DE-0023-2024 : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU

Séance ordinaire du 11/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Secrétaire de séance : Didier AUBRY

Le 11/04/2024, le conseil municipal s'est réuni à Salle la Polyvalente Espace Heure Bleu route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 04/04/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 04/04/2024.

Les membres du conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, décident, au vu des éléments ci-dessous, d'affecter le résultat comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2023 :	+ 70 410.23 €
Excédent antérieur :	+ 608 557.98 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 :	+ 678 968.21 €

Section d'investissement

Excédent d'investissement 2023 :	+ 76 435.59 €
Déficit antérieur :	- 114 242.43 €
Déficit au 31/12/2023 :	- 37 806 .84 €

Reste à Réaliser

Dépenses :	- 8 170.00 €
Recettes :	0.00 €

L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de 632 991.37 €, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de 37 806.84 € et au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 45 976.84 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'affectation de résultat 2023 du budget communal tel qu'il a été présenté.

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 18/04/2024

DE-0024-2024: VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024

Séance ordinaire du 11/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants :15

Secrétaire de séance : Didier AUBRY

Le 11/04/2024, le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente Espace Heure Bleu route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 04/04/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 04/04/2024.

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire, propose de reconduire les taux de l'année dernière sachant que les bases ont augmenté de 7.10 % soit :

Taxe Foncière Bâti : 36.08%

Taxe Foncière non Bâti : 38.73%

Taxe d'Habitation (résidence secondaire exclusivement) : 13.62%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2023.

Taxe Foncière Bâti : 36.08%

Taxe Foncière non Bâti : 38.73%

Taxe d'Habitation (résidence secondaire exclusivement) : 13.62%

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 18/04/2024

DE-0025 -2024 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Séance ordinaire du 11/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants :15

Secrétaire de séance :

Le 11/04/2024, le conseil municipal s'est réuni à Salle Polyvalente Espace Heure Bleu route de Neuvy 18110 Allogny, sur convocation envoyée le 04/04/2024, et l'affichage de la convocation a été fait le 04/04/2024.

Monsieur Bruno SIRAVO, Maire, propose aux membres du conseil municipal de voter l'attribution des subventions ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 018-211800040-20240627-DE_000000_2024-DE

ASSOCIATIONS	2024	Abstentions	Contre	Pour
Amicale des Parents d'Elèves	400.00	1	0	14
ADEP	300.00	3	0	12
ADSL	250.00	0	0	15
Allogny patrimoine	400.00	2	0	13
Association scolaire et sportive	200.00	0	0	15
Aux Fils d'Allogny	200.00	0	0	15
Allogny Bibliothèque Culture	300.00	0	0	15
Chorallogny	300.00	0	0	15
Ecurie Bourges Centre	400.00	0	0	15
Comité des Fêtes	5000.00	1	0	14
Association Sportive et Culturelle (Rock Cœur)	300.00	0	0	15
Facilavie	50.00	0	0	15
Foyer rural de saint Doulchard	50.00	0	0	15
Amicale des anciens élus	50.00	0	0	15
Aide et présence	50.00	0	0	15
ADMR	50.00	0	0	15
SBPA Marmagne	557.50	0	0	15
Les amis de la bibliothèque	200.00	0	0	15
Vers ton sport	200.00	1	0	14
Les amis de filigrânes	250.00	2	0	13
La fabrique à sourire	100.00	0	0	15
Cinéma rural itinérant	946.00	0	0	15
Le souvenir Français	200.00	1	0	14
TOTAL	10 753.50		0	

Après en avoir délibéré ligne par ligne, les membres du conseil municipal décident à la majorité des voix d'attribuer aux associations une subvention dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus.

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 18/04/2024

